

## Stages et parcours vers l'emploi au Club ARIHM

Après avoir exercé le métier de pâtissier dont deux ans à bord de paquebots, je me suis progressivement orienté vers la profession d'éducateur spécialisé. Pendant trente années, j'ai travaillé au sein d'IMPRO (instituts médico-professionnels), dont quinze ans à l'IMPRO de Palaiseau. J'ai eu le plaisir de connaître le Dr Gisèle Birck et de travailler avec elle au sein d'une équipe déterminée à orienter le maximum d'élèves en milieu ordinaire de travail. J'avais pour mission de rechercher des stages, puis des emplois, pour des jeunes en situation de handicap mental pour la plupart, mais qui dans certains cas présentaient des difficultés d'ordre psychique. Pendant tout ce temps j'ai organisé 1 800 à 1 900 stages, et trouvé un emploi pour nombre de ces jeunes. Arrivé à l'âge de la retraite, j'ai effectué un travail à temps partiel, pendant près de sept ans, au Club ARIHM ; ma mission consistait à rechercher encore et toujours pour des personnes en situation de handicap psychique ou mental des stages et, dans le meilleur des cas mais rarement, un emploi. C'est de cette expérience au Club ARIHM que je vais vous parler, et tout spécialement à destination de personnes en situation de handicap psychique.

On peut affirmer qu'en matière de parcours vers l'emploi, lorsqu'il s'agit d'un handicap psychique ou mental, la pratique de stages s'inscrit, et s'impose le plus souvent, comme nécessaire, voire indispensable.

Les stages représentent en quelque sorte un trait d'union entre la situation délicate et difficile d'une personne, déterminée entre autres par l'absence d'un emploi, et le manque du dynamisme, de la sécurité et de l'estime de soi que procure l'accès à emploi. Nous pourrions suggérer une image : celle d'un escalier dont les marches, gravies l'une après l'autre, peuvent justement conduire progressivement une personne à un poste de travail ; l'ascenseur, dans ce cas, étant le plus souvent inadéquat, parce que trop rapide.

Avant de donner plus de précisions sur les stages, arrêtons-nous un moment sur la situation actuelle en matière d'emploi à destination de personnes reconnues travailleurs handicapés. Selon le type de handicap précisément.

Nous savons bien qu'aujourd'hui les personnes porteuses d'un handicap qui n'affecte pas véritablement leur niveau de rentabilité ou de productivité, et qui n'induit pas de troubles du comportement, peuvent espérer obtenir un emploi dans un délai raisonnable. (Il s'agit dans ces cas d'un handicap de type physique ou sensoriel.) Par contre, pour celles qui sont affectées par un handicap psychique ou mental, la situation est autrement plus complexe. Vous le savez bien. Ces types de handicap passent mal dans le monde de l'entreprise privée ou publique, et le handicap psychique plus que tout autre.

Cette forme de handicap reste très mal connue et perçue ; on ne parvient pas à la comprendre, à en prendre la mesure. Dans l'imaginaire collectif, les personnes qui en souffrent sont souvent reléguées dans le strict cadre de soins ou de structures à dominante psychiatrique. L'expérience quotidienne montre que cette forme de handicap fait peur, induit et provoque de

fortes angoisses, au point de dresser un mur entre la personne qui en est atteinte et le monde de l'entreprise. Les craintes d'absentéisme répété sont sans doute aussi très présentes.

Il faut préciser que les personnes en situation de handicap psychique, suivies par le Club ARIHM, sont souvent très blessées. Elles vivent avec une image négative d'elles-mêmes qui leur « colle à la peau ». Il nous appartient d'essayer de les aider, autant qu'il est possible, à sortir de l'ornière, quand ce n'est pas un gouffre, dans lequel, pour différentes raisons, elles se sont retrouvées.

Dans de nombreux cas, ces personnes, sans emploi depuis des années et souvent sans perspective d'avenir, vivent un quotidien sombre et destructeur qui amenuise peu à peu leur potentiel et leurs capacités ; leur handicap ne cesse de s'alourdir, et la perspective de retrouver un emploi s'éloigne toujours un peu plus. Elles ont grand besoin d'être écoutées, comprises et stimulées et, surtout, accompagnées. Il leur faut avant tout reprendre pas à pas confiance en elles, et cela ne peut se réaliser sur commande.

Il faut par ailleurs avoir bien présent à l'esprit le fait que, compte tenu des conditions actuelles, souvent difficiles, et des problématiques de stress que vivent différents acteurs de l'entreprise (efficacité et rentabilité obligent), on ne dispose plus, généralement, du temps nécessaire pour accompagner comme il le faudrait des personnes fragilisées ou en plus grande difficulté que la moyenne. Ce constat peut paraître excessif ; il est pourtant réel.

Faut-il alors en déduire que pour l'ensemble d'entre elles mieux vaut « cesser le combat, baisser les bras », et, faute de mieux, se contenter de les orienter vers les ESAT (Établissements et services d'aide par le travail) ? Certes non !, même si, dans certains cas, une telle orientation s'avère incontournable. Il s'agit de faire tout notre possible afin que nombre de ces personnes puissent être progressivement orientées vers l'emploi en milieu ordinaire. C'est dans cette perspective que nous mettons en place des stages. Des stages pas faciles à trouver, en raison de la conjoncture qui vient d'être évoquée. Comment faire, alors ? Pourquoi persister, s'obstiner à rechercher des stages ?

Eh bien, parce qu'il existe à mon sens, au sein des entreprises, des personnes, occupant des fonctions diverses, qui portent en elles une dimension d'humanité et de solidarité, une capacité de don de soi et de gratuité qui se situe au-delà d'une certaine moyenne générale ; des personnes qui, étant sollicitées, veulent bien accepter et accompagner un stagiaire, et ce malgré toutes les difficultés, parfois consistantes, que cette aventure implique. C'est vers ces personnes que nous devons nous tourner ; nous devons les rechercher, entrer véritablement en relation avec elles, les voir face à face et pas seulement à travers des échanges de mails ; dialoguer, informer, dédramatiser des situations, en employant un langage de vérité et de clairvoyance. Cela nécessite du temps, de la constance et de la conviction ; je souligne le mot conviction, car il est très important.

Avec ces professionnels, il ne faut pas tricher, mais établir une relation vraie, simple, confiante ; j'irais jusqu'à dire une relation d'amitié. Nous travaillons dans un cadre essentiellement humain et complexe à la fois. Et c'est précisément sur la qualité de cette

relation – et ceci est essentiel – que, pour une large part, quelque chose pourra se construire au bénéfice des personnes en difficulté que nous essayons d'aider.

Revenons à la mise en place et à la pratique des stages. Précisons qu'ils ont pour objectif majeur de permettre aux acteurs du monde du travail d'apprendre à mieux connaître les personnes en situation de handicap psychique et, par là même, de dépasser peu à peu d'inévitables réticences, craintes ou peurs, justement par manque de connaissance.

Pour diverses personnes prises en charge par le Club ARIHM, des expériences de stages sont demandées au chargé d'insertion, formulées la plupart du temps par le psychiatre ou le psychologue qui les suit.

Après avoir parcouru le dossier de la personne concernée, le chargé d'insertion revient vers le psychologue ou le psychiatre pour faire le point. Il propose ensuite un rendez-vous à l'intéressé ; il s'agit de faire connaissance, d'échanger avec lui, de le mettre le plus possible à l'aise et, là encore, d'établir une relation de confiance, et voir quel type de stage envisager. Il est possible que celui-ci formule une demande de stage dans un domaine où il sera très difficile, voire impossible, de le trouver. Dans ces cas, il faudra demeurer dans la réalité, dans ce qui est possible, et inviter le demandeur à accepter une proposition plus réaliste.

Il s'agit de se mettre en recherche d'un premier stage que l'on pourrait nommer stage d'immersion, où l'essentiel sera de se rendre compte si l'intéressé sera capable de respecter des horaires, d'accomplir un travail donné, et d'établir des relations correctes avec l'environnement. Il lui sera proposé de faire lui-même des recherches, et d'envoyer des CV et des lettres de motivation. Certains y parviendront, d'autres pas ; le chargé d'insertion fera de son côté différentes démarches nécessaires pour identifier un lieu de stage. Malgré toutes les difficultés rencontrées, ces recherches conjointes finiront généralement par aboutir.

Quel que soit l'employeur qui acceptera d'envisager l'accueil d'un stagiaire, il est indispensable de jouer franc jeu. Ce serait une forme d'amateurisme ou de malhonnêteté que de passer totalement sous silence les difficultés, ou parfois les problèmes, que pourrait poser tel ou tel stagiaire. Cette démarche, qui consiste à jouer franc jeu, est indispensable mais n'est pas facile à mettre en application. Il faut dire seulement ce qu'il est nécessaire de dire, car il faut bien évidemment respecter la personne en situation de handicap. Il sera également précisé à l'employeur qu'un stage pourra être arrêté au cas où le stagiaire poserait trop de problèmes. Cette précision est importante dans la mesure où elle permet à celui-ci de ne pas être obligé de se retrouver dans une situation invivable.

L'étape suivante est la présentation du stagiaire auprès de l'employeur pressenti. Le premier entretien se déroulera le plus souvent en présence du responsable des ressources humaines, et généralement avec la personne qui assurera le suivi du stage au quotidien. Le stagiaire éventuel peut se présenter seul ou accompagné du chargé d'insertion, en fonction de la demande de l'intéressé, celui-ci pouvant ne pas se sentir pas très assuré face à un employeur. C'est au cours de cet entretien que se décidera de fait l'acceptation du stagiaire ou, très rarement, sa non acceptation. Le travail envisagé lui sera décrit et une visite sur le poste de travail pourra avoir lieu.

Si les différentes parties intéressées sont d'accord, il sera procédé à la mise en place et à la signature d'une convention de stage interne au Club ARIHM et destinée à régulariser les questions de type administratif et d'assurance.

Pendant le déroulement du stage, le chargé d'insertion restera en contact téléphonique avec le stagiaire et son accompagnateur. Il s'informerait de l'évolution du stage. Si nécessaire, il pourra également garder le contact avec les parents ou la famille du stagiaire. Il rendra visite au stagiaire sur son lieu de travail, dans la mesure où cette initiative est acceptée par l'employeur.

Le stage terminé, le chargé d'insertion se rendra à nouveau sur le lieu de stage et, en présence du stagiaire et de son accompagnateur, un bilan de stage sera établi à l'aide d'une grille préétablie d'évaluation. Ce bilan de stage sera remis à l'intéressé et pourra lui être utile lors de ses futures recherches d'emploi. Le chargé d'insertion informera le responsable Cap emploi du stagiaire concerné de la manière dont s'est déroulé le stage et des résultats obtenus.

Si nécessaire, et si cela est possible, un ou plusieurs nouveaux stages pourront être envisagés, si du moins l'intéressé se montre en mesure de les effectuer, afin de s'orienter vers une accession à l'emploi en milieu ordinaire, à travers un contrat aidé, un CDD ou un CDI. Ces stages devront être de plus en plus axés sur un perfectionnement de ses aptitudes au type d'emploi auquel il souhaite pouvoir accéder.

Les stages offrent cette possibilité d'apprendre à se connaître, de se découvrir et s'apprécier mutuellement, sans la contrainte d'un engagement à long terme. Du côté des personnes en situation de handicap psychique, la peur n'est pas absente non plus : peur de ne pas être capable, de ne pas réussir, de ne pas être suffisamment comme tout le monde, etc. Il est nécessaire que ces personnes qui vivent dans deux mondes différents, comme sur deux parallèles, arrivent à se rencontrer, à se connaître et à s'apprécier ; cela demande du temps.

En dehors de tout jugement malvenu, il me paraît inacceptable d'imaginer un monde du travail où les plus fragiles d'entre nous n'auraient plus aucune place, où la loi du plus fort l'emporterait toujours, avec toutes les conséquences qui s'en suivraient.

Comme nous en avons déjà fait état, nous savons bien que les personnes en situation de handicap psychique ou mental, accueillies au Club Arihm, ne pourront pas toutes accéder à terme à un emploi en milieu ordinaire ; la maladie ou la lourdeur du handicap pourront y faire obstacle. Rien n'est jamais acquis d'avance dans ce domaine, et des structures de travail protégées demeureront nécessaires. Cependant, nous savons tout aussi bien que l'aventure de l'insertion professionnelle pourra être gagnée, dans certains cas, à condition que l'on dispose pour cela des moyens nécessaires pour y parvenir, et d'y croire – je le répète encore – avec la force et la détermination nécessaires. Par ailleurs, un accompagnement substantiel demeurera indispensable afin que ces expériences s'avèrent durables.

Du côté de l'entreprise, nous l'avons déjà évoqué, cela n'ira pas toujours sans risques ni sans une dimension de gratuité, dans un environnement marqué par une compétitivité exacerbée. Mais celles qui joueront ce jeu bénéficieront sûrement de retombées gagnantes, à plusieurs niveaux. Elles pourront avoir un rôle de semeurs d'espoir, de créateurs de ponts au sein d'une société manquant sérieusement de sens, et d'initiateurs d'un autre type de société, plus tolérante, plus humaine, plus fraternelle, que nous appelons de nos vœux, mais à laquelle nous devons travailler. Une telle perspective n'est en rien utopique ; des entreprises se sont déjà lancées dans cette aventure, avec des résultats probants.

Je cite deux témoignages qui m'ont été donnés, parmi d'autres, par des personnes qui ont effectué des stages. Pour le deuxième, l'emploi a suivi !

**Jacques R**

Quel souvenir, ce stage ! Il m'a été agréable de travailler dans cet environnement. J'ai apprécié la polyvalence des services en participant aux diverses étapes de la chaîne de fabrication des livres, la disponibilité des gens à mon égard. Cela m'a suscité le désir profond de m'intégrer socialement et professionnellement malgré mon handicap : se lever le matin avec entrain, sans stress, aller de l'avant, et faire aussi bien que les autres. Vous avez su me mettre le pied à l'étrier. En vous remerciant encore de m'avoir permis de participer à cette aventure que j'aurais aimé poursuivre.

### **Lucien M.**

Une heureuse issue d'une fin de carrière bien sombre...

Après de graves troubles psychiques, survenus après une carrière très réussie comme ingénieur dans le biomédical, j'ai dû abandonner après quelques hospitalisations mon travail très technique, et je me suis trouvé à plus de 50 ans pendant 5 ans au chômage. J'étais bien désespéré et ne croyais plus trouver un emploi dans un nouveau domaine, non technique, si proche de la retraite.

Heureusement j'ai été dirigé par CAP Emploi au Club Arihm où, au-delà de toute espérance, M. Perfumo m'a trouvé un stage dans la bibliothèque d'une Grande Ecole pour travailler avec un archiviste. Je me suis très fort investi dans ce stage, ayant retrouvé l'espoir de pouvoir travailler dans cet environnement très agréable, dans un travail certes bien moins intéressant que mon travail d'ingénieur, mais un travail quand même et non technique, comme je le souhaitais.

En fin de stage on m'a donné des vacances pendant 6 mois et, après, M. Perfumo m'a donné le conseil d'essayer, avec des contrats aidés, de poursuivre. Et effectivement j'ai réussi, avec une suite de CUI-CAE de 6 mois en 6 mois, puis d'un an en un an, à passer 4 ans dans un travail d'assistant archiviste et je vais très probablement être prolongé une dernière fois en début de l'année prochaine pour arriver à un mois de l'âge de la retraite. Donc une issue très heureuse d'une situation désespérée.

Les stages sont une très bonne chose pour ceux et celles qui n'ont pas travaillé depuis longtemps. En effet, faire des stages veut dire retrouver un rythme de travail, avec des horaires à respecter, et aussi réapprendre à avoir confiance en soi au niveau du fait qu'on se rend compte qu'on est capable de travailler ou, du moins, effectuer des tâches une par une et gagner en autonomie.

Faire des stages c'est aussi remettre les pieds dans le monde du travail, mais avec beaucoup de souplesse au niveau des exigences que pourrait avoir un patron en milieu ordinaire.

Les stages sont une excellente chose pour préparer un retour à l'emploi en milieu ordinaire.

Pour terminer, je voudrais souligner un point qui me paraît particulièrement important : pour nous lancer véritablement dans l'aventure de l'intégration socio professionnelle de personnes en situation de handicap psychique, peut-être devons-nous revoir dans certains cas la manière dont nous appréhendons ce travail au sein de nos différentes équipes. Peut-être faudra t-il que chaque membre de ces équipes prenne plus en compte cette dimension de l'orientation en

milieu ordinaire de certaines de ces personnes, la fasse sienne et y contribue véritablement, autant qu'il lui est possible. Il serait malvenu et illusoire de laisser plus ou moins au seul chargé d'insertion la responsabilité de ce travail. Cette personne, à mon avis, serait, dans ce cas, très vite dépassée par la complexité de la tâche. Nous l'avons déjà dit, et vous le savez bien, le monde du travail, en pleine mutation, traverse une période particulièrement difficile. Essayons donc d'aller de l'avant ensemble et avec audace dans cette perspective, du moins quand elle s'avère possible et réaliste.

Julien Perfumo